

Communiqué du 16 janvier 2024

## Travaux de sécurisation eau potable : préparation du terrain en cours

Pour sécuriser l'alimentation en eau de son territoire, atlantic'eau, service public de l'eau potable en Loire-Atlantique, a décidé d'interconnecter le réseau de transport d'eau potable situé nord Loire reliant Nantes à Saint-Nazaire, à celui desservant le sud Loire à partir de Basse-Goulaine. Une nouvelle canalisation sera posée entre Vigneux-de-Bretagne et Rouans, et permettra un approvisionnement depuis l'unité de production de Nantes Métropole, voire celles de Campbon ou de Férel. L'investissement de 28 millions d'euros HT est porté par atlantic'eau, avec une aide sollicitée auprès de France Relance.

### Coupes d'arbres nécessaires : des mesures de compensation mises en œuvre

Le tracé du passage de la canalisation d'eau potable a été adapté en fonction des enjeux liés à la préservation de la faune et de la flore (arbres à cavités/galeries, stations d'espèces protégées...).

Néanmoins, des arbres et des haies sont positionnés sur le tracé retenu et nécessitent d'être abattus. Conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation environnemental unique (juin 2021), cet abattage sera réalisé avant la fin du mois de février 2024.

L'arrêté fixe en contrepartie des mesures compensatoires. Les travaux de pose de canalisation occupent une bande de 15 à 20 mètres de large. Au niveau du passage des haies et des zones de présence d'arbres, cette bande est réduite à 6 mètres. Par ailleurs, en cas d'abattage et de suppression de haies, atlantic'eau devra assurer la plantation sur d'autres zones du double de haies arbustives arrachées. Les haies sur le passage de la canalisation seront reconstituées après les travaux, par des petites espèces arbustives avec faible emprise racinaire.

Après consultation, l'entreprise retenue par atlantic'eau pour effectuer les prestations d'abattage est ID VERDE. Les travaux seront effectués de la mi-janvier à la fin du mois de février, selon ce calendrier :

- 2<sup>ème</sup> quinzaine de janvier : communes de **Couëron** et **Saint-Etienne-de-Montluc**
- Février : communes de **Cheix-en-Retz**, **Le Pellerin** et **Rouans**

Le suivi des travaux, réalisé par un écologue de SEGED, permet de veiller au bon respect des préconisations environnementales des études initiales et au respect des mesures prises dans l'arrêté préfectoral.



Avec le concours de :



#### Atlantic'eau, service public de l'eau potable

Atlantic'eau est le service public en charge de l'eau potable sur 148 communes. Ce syndicat départemental est placé sous la responsabilité d'élus locaux. Fondé sur un principe de solidarité, atlantic'eau veille à apporter chaque jour une eau potable à un tarif unique et équitable pour l'ensemble des abonnés de son territoire, quelle que soit la ressource disponible. 251 000 abonnés sont raccordés au service.

Pour plus d'informations : [www.atlantic-eau.fr](http://www.atlantic-eau.fr)

